



Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le 23/03/2020
ID : 063-200071199-20200224-CCPL_2020_37-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	35 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 14 février 2020
Date d'affichage : 14 février 2020

SEANCE DU 24 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de février à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Effiat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Jean-Jacques MATHILLON, David MOURNET, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT
André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER

Absents représentés

Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER, Jean-Claude PAPUT,

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Gilles MAS,

Secrétaire de séance : Fabienne GASTON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-37 : CONVENTION D'ECHANGE ET DE PARTENARIAT ENTRE LES COMMUNAUTES
DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE ET ENTRE DORE ET ALLIER

Rapporteur : Robert IMBAUD

Monsieur le Vice-Président précise que dans le cadre des enjeux de sensibilisation aux outils numériques et plus généralement à la fabrication numérique, la communauté de communes Entre Dore et Allier dispose de la médiathèque et la communauté de communes Plaine Limagne du FAB Limagne.

Afin de faciliter la complémentarité de ces deux espaces, les initiatives et projets communs, la mutualisation de compétences et d'usages, la formation des agents ainsi que la sensibilisation large des publics, il est proposé de signer une convention entre les deux collectivités.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
- d'autoriser le président à signer cette convention et tous les documents afférents à la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 03/03/2020
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

